




 www.solidairesidd.com

93 bis, rue de Montreuil

75011 PARIS

 03 29 76 78 42 – 06 79 09 86 82



Le 20 septembre 2016

COMITÉ D'ÉVALUATION (CODEV) de la politique du contrôle des transports routiers du 20 septembre 2016

Intervention de Solidaires

Monsieur le Ministre,

L'Union Syndicale Solidaires partage globalement le diagnostic d'évaluation de la politique publique du contrôle des transports routiers. En cela nous saluons la qualité de l'analyse européenne et nationale réalisées par la mission.

Pour soutenir et accroître l'organisation et l'efficacité sur son territoire, nous rappelons que la majorité des contrôleurs très investis dans leurs missions régaliennes, non identifiées comme prioritaires par le gouvernement, souhaite être reconnue dans un corps technique avec une évolution de carrière linéaire, afin de valoriser leur expérience notamment dans cette filière transport.

En second lieu, et comme démontré à la mission d'évaluation, contrairement à ce qui est formalisé dans le projet de diagnostic, l'ensemble des CTT consultés en 2015 par Solidaires souhaite en majorité l'autonomie dans le contrôle des transports terrestres et des moyens pour atteindre les objectifs quantitatifs et qualitatifs. Nous vous invitons à réaliser une consultation auprès des 500 CTT sur leur véritable souhait d'autonomie dans les contrôles sur route et leur volonté d'appartenance à un corps technique.

Le pouvoir d'interception et les habilitations juridiques sont relativement aisés et rapides à mettre en œuvre. Ils sont les piliers pour développer davantage la politique que vous avez mis en place pour lutter contre le dumping social et pour plus de sécurité routière de l'ensemble des usagers du réseau français, en parallèle des principales pistes énumérées dans le projet de diagnostic et développées en 3 scénarios lors de ce CODEV.

Pour Solidaires et pour permettre un traitement équitable entre les résidents et non résidents, il convient effectivement d'améliorer le pilotage et la coordination des services de contrôle de l'État en partageant et en alimentant les bases de données compatibles pour effectuer des contrôles en bord de route. C'est le seul véritable moyen pour faire respecter la réglementation par la mise en œuvre des actions administratives et pénales adaptées.

Dans ce cadre, s'agissant du cabotage, il apparaît plus judicieux de revenir à l'esprit initial, en maintenant secondaire et accessoire cette activité de transport international. Concernant les véhicules utilitaires légers et la pratique du détachement, les évolutions de la réglementation européenne et leurs applications homogènes entre les pays de l'Union sont plus que souhaitables.

Le suivi des propositions pénales est également indispensable pour inter-agir sur le terrain. De même, il est essentiel d'accorder des moyens proportionnés aux enjeux dont l'immobilisation dissuasive ciblée.

Solidaires demeure disponible pour travailler en ce sens sur l'ensemble des sujets évoqués ici.